



HAL
open science

Difficulties of the sustainable management: Dzanga-Sangha in Central African Republic

Anne Ouallet

► **To cite this version:**

Anne Ouallet. Difficulties of the sustainable management: Dzanga-Sangha in Central African Republic. Vi@, Tourism Review, International journal Multilingual and interdisciplinary, 2013. hal-02364271

HAL Id: hal-02364271

<https://hal.science/hal-02364271v1>

Submitted on 14 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Peggy Ouoko

Université Rennes 2, CNRS, ESO, UMR 6590

peggyouoko@yahoo.fr

Anne Ouallet,

Université Rennes 2, CNRS, ESO, UMR 6590

anne.ouallet@uhb.fr

Présentation des auteures

Peggy Ouoko est géographe. Elle a suivi des études universitaires à l'Université de Bangui et est actuellement doctorante au sein de l'UMR CNRS Espaces et Sociétés de l'Université Rennes 2. Elle appartient aussi au laboratoire Laced de l'Université de Bangui. Elle a travaillé dans les régions de Balé-Loko pour l'UNESCO dans le cadre de son master 2 et se spécialise pour sa thèse sur le tourisme et patrimoine : représentations et communautés rurales de Bayanga et de Mbéko.

Anne Ouallet est enseignante-chercheuse en géographie à l'Université Rennes 2 et travaille dans le cadre de l'UMR ESO. Son approche est celle d'une géographie sociale sensible aux acteurs et à leurs productions socio spatiales. Elle s'intéresse à la question patrimoniale, notamment à travers les sélections, mises en valeur et gestions qui sont faites de sites classés au patrimoine mondial de l'Humanité. Les analyses sont réalisées à partir de terrains de recherche africains.

Résumé :

L'article veut interroger le modèle du patrimoine mondial mis en tourisme dans le cadre du développement durable. L'exemple centrafricain du projet de Dzanga-Sangha au Sud-Ouest de la République centrafricaine sert de cadre pour cette analyse. La mise en valeur par l'écotourisme des espaces classés au patrimoine mondial pour la richesse de leur biodiversité et la culture immatérielle des pygmées associée à la forêt montre un certain nombre de limites liées notamment au type de gouvernance du projet. Pour qu'ils soient durables, les processus de valorisation et de gestion des patrimoines culturels et naturels devraient par exemple veiller à mieux assurer la participation des communautés locales dans leur ensemble.

Abstract :

The article seeks to interrogate the model of World Heritage by touristic management in the context of sustainable development.

The example of the Dzanga-Sangha project in southwestern Central African Republic is used as a framework for this analysis.

Management by ecotourism of World Heritage areas, classified for their rich biodiversity and the intangible culture of pygmies associated with in the forest, shows a range of limitations. They are linked to the type of project governance.

In order to be sustainable, development and management processes of cultural and natural heritage should for example ensure better participation of local communities in their entirety.

Mots clés : patrimoine, tourisme durable, République centrafricaine, gouvernance.

Key words : Heritage, tourism, Central African Republic, governance.

Difficultés d'une gestion touristique durable : Dzanga-Sangha en République Centrafricaine

Difficulties of the sustainable management: Dzanga-Sangha in Central African Republic

Introduction

Le développement durable est aujourd'hui une référence incontournable des discours et actions relatifs à l'environnement et au patrimoine, sur les plans de la sélection, de la protection, de la gestion et de la valorisation. C'est un concept polysémique, mais appliqué à la gestion du patrimoine mondial, il pose avant tout les questions de savoir comment concilier la protection du patrimoine, comment préserver la valeur universelle exceptionnelle qu'il porte et comment assurer un développement harmonieux qui profite aussi aux populations locales. Depuis plusieurs années, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et les politiques nationales s'activent dans le cadre de la préservation des patrimoines, en tentant de rentabiliser ces derniers également au profit des riverains. Le développement durable, à travers la préservation d'un patrimoine de l'Humanité, serait alors un modèle idéal permettant la transmission des éléments à valeur exceptionnelle (matériels et immatériels), donc de la diversité et de la mémoire, l'accès au bien être, mais aussi une répartition plus équitable des richesses. Les principes de cette acception s'appuient sur l'efficacité économique, l'équité sociale et la qualité de l'environnement. Dans ce cadre, le tourisme apparaît comme un des secteurs clés de promotion du développement local.

L'exemple centrafricain du site de Dzanga-Sangha qui figure sur la liste du patrimoine mondial va nous permettre de voir comment ce tourisme peut apparaître un modèle de développement de sites repérés comme patrimoniaux et quels sont les principaux enjeux et risques qui y sont associés. Cet espace est situé dans la sous-préfecture de Bayanga (figure 1), au Sud-Ouest du pays dans une zone de grande réserve forestière qui appartient à la réserve tri-nationale d'Afrique centrale : Parc National Dzanga Ndoki en République Centrafricaine auquel appartient Dzanga-Sangha, Parc National de Nouabalé-Ndoki en République du Congo et Parc National de Lobéké au Cameroun.

Cependant, les objectifs fixés apparaissent souvent en décalage avec les fonctionnements repérés. Ce décalage suscite des questionnements sur les pratiques concrètes de la gouvernance des programmes d'aménagement et des plans de gestions, notamment à propos de la satisfaction des besoins fondamentaux et des aspirations essentielles de l'être humain. Des critiques peuvent être émises sur la gestion réalisée. Un certain nombre de frustrations peuvent en découler.

Au bout du compte, nous serons amenées à nous demander si la mise en valeur touristique d'aires protégées contribue toujours réellement à la protection du patrimoine, selon quelles mesures, quelles modalités et dans quelles limites elle peut profiter ou non au développement social de la population rurale concernée ? La prise en compte de l'écotourisme comme processus de valorisation et de protection durable du patrimoine culturel et naturel est-elle une alternative soutenable ?

Les réponses apportées dans cet article proviennent d'une analyse précise de la situation locale rendue possible grâce à une recherche de terrain menée en 2012 lors de deux phases successives¹ et privilégiant une méthode accélérée de recherche participative (MARP). Cette recherche a donc nécessité une bonne insertion au sein des populations. Elle s'est appuyée sur des observations et sur une collecte d'informations auprès des communautés locales par le biais de focus group et de groupes de discussions restreints, ce qui a l'avantage d'interviewer plusieurs personnes en même temps. Cette méthode a permis par exemple d'établir avec les villageois un profil historique, une carte du terroir et de relever les incidences sociales du programme de développement. Des entretiens ont également été réalisés auprès des institutions et des représentants des principaux acteurs engagés localement.

1. Développement durable et mises en patrimoine

Du sommet de Copenhague² qui a réuni en 1972 les principaux dirigeants pour lutter contre le

réchauffement climatique au premier sommet « Planète terre » de Rio de Janeiro de 1992, puis au dernier sommet de « Rio + 20 » tenu en 2012, la question environnementale a évolué pour s'inscrire dans le cadre du développement durable. Ce dernier est désormais décliné comme un point essentiel des politiques publiques, des partenariats publics-privés, des entreprises privées et, de manière générale, des engagements des différents programmes de développement des territoires.

Concilier la préservation de l'environnement avec les activités économiques et le bien être des populations est maintenant énoncé comme une ligne directrice des actions (Benhamou, 2010). Les politiques de mise en valeur du patrimoine et de valorisation touristique se trouvent au cœur de ces préoccupations et des actions (Cosaert, Bart, 2001).

Des défis à relever

Les enjeux du développement durable sont à lier à un certain nombre de défis qui invitent par exemple à repenser le rôle des biens publics dans le cadre du vaste mouvement de patrimonialisations qui concerne à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, à adapter l'offre à la demande, mais aussi à répondre avec distanciation à des phénomènes de mode, à des sollicitations parfois décalées vis-à-vis des situations locales d'acteurs extérieurs et de touristes et à prendre en compte les besoins des populations locales dans leur ensemble. Un des défis est aussi de faire correspondre le discours du développement durable avec le concret tel qu'il est vécu par les populations dans les programmes de développement.

Les réalités d'un local soumis aux impulsions conjointes de différents acteurs issus de diverses échelles, notamment des gouvernements, mais aussi des instances internationales et des bailleurs de fonds, amènent incontestablement à une restructuration majeure des formes de l'action publique. Cependant, le nouveau partage des responsabilités n'est pas forcément celui énoncé dans les principes du développement durable. La reconfiguration des territoires est à observer à l'aune de ces nouveaux principes de gestion universalisés et des conflits qui les accompagnent. De nouvelles formes d'action guident les politiques et les pratiques. Comme le suggère J. Theys, « l'objectif, finalement, n'est plus seulement d'introduire plus de rigueur dans l'action administrative (première conception), de trouver de nouveaux modes de coordination (seconde conception) ou d'étendre les critères de la rationalité (troisième conception) ; mais de redistribuer très largement le pouvoir autour de nouvelles formes de solidarité - solidarités du voisinage, solidarités régionales... Ce qui donne à la gouvernance un sens nécessairement politique » (Theys, 2002, p. 12).

L'observation des modes de sélection du patrimoine, puis de la mise en valeur touristique de la zone de Bayanga à travers le projet Dzanga-Sangha, sert ici de test d'analyse du degré de respect de ces principes. Le type de gouvernance qui a été mis en place dans cette zone forestière de République centrafricaine richement dotée en ressources patrimoniales informe sur les degrés de durabilité des activités touristiques et de la préservation du patrimoine. Il est aussi à confronter au degré d'effectivité du partage des bénéfices engendrés et donc sur la « qualité » de la gouvernance.

Quelles mises en patrimoine ?

Depuis que le patrimoine n'est plus simplement bâti, l'Afrique est mieux représentée dans les classements internationaux. En effet, le patrimoine concerne aussi désormais l'environnement naturel, des paysages, des savoirs-faires, des éléments variés de la culture tels que certaines cérémonies (Ouallet, 2007). Les critères de classification se font donc désormais, à la fois, sur le registre matériel et sur le registre immatériel, sur le naturel et sur le culturel (Gravari-Barbas, Anguis Guichard, 2003).

Conjointement, les politiques patrimoniales se sont aussi multipliées, du mondial au local. Par exemple, au début des années 1970, la Convention du patrimoine de l'UNESCO introduit le label de patrimoine mondial : un bien propre d'une collectivité, une propriété, une richesse transmise par les ancêtres peut être classée comme patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO, 1972), et rentrer alors dans la liste des biens mondiaux. Ces biens et les charges contenues dans ce patrimoine nouvellement désigné forment alors ce qu'on appelle une « universalité de droit ». C'est selon ce principe qu'ont été classés des éléments patrimoniaux présentés à l'UNESCO par le gouvernement centrafricain.

Les gouvernements eux-mêmes établissent des inventaires et élaborent des propositions de mise en valeur du patrimoine de façon à trouver les financeurs. Suite aux travaux et au bilan alarmant de la dégradation de la biodiversité réalisés en 1988 par un chercheur américain, Richard Carroll, le gouvernement centrafricain, par l'intermédiaire de son Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de son Ministère du Développement, de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, a ainsi émis une proposition de gestion de la biodiversité d'espaces forestiers et demandé un classement de la culture des pygmées Aka. Cela a abouti à la signature d'un accord de partenariat entre le gouvernement centrafricain et le W.W.F-U.S.³ donnant naissance au projet Dzanga-Sangha le 29 décembre 1990. La tradition populaire est souvent, elle-même, source de savoirs-faires qui permettent la préservation patrimoniale. Antérieurement, puis parallèlement aux politiques institutionnelles, les pratiques culturelles des populations ont en effet également inscrit, à travers les traditions, des possibilités de protection de l'environnement (UNESCO, 1998 ; Cormier Salem et *al.*, 2005) et des repères pour la cohésion des sociétés (Ouallet, 2012).

Cela se fait de manière informelle, mais correspond tout à fait à des pratiques de préservation patrimoniale. Les populations tiennent souvent traditionnellement à préserver des ressources qui dépendent directement des espaces qu'elles occupent, de leur exploitation et de leur gestion (Mainet, 2004). Ces gestions traditionnelles sont valorisées au nom de la tradition. Ainsi, chez les pygmées Aka, un certain nombre de pratiques, utilisées de façon ancestrale, amènent de manière traditionnelle à la patrimonialisation de la nature. Ces savoirs-faires traditionnels se trouvent recomposés en fonction des évolutions. On a là des patrimoines vivants qui correspondent à des formes populaires de patrimoine. Ce patrimoine culturel, souvent immatériel, est transmis de génération en génération. Il est « recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » (Grenet, 2006, p.1). Ces pratiques associées à une protection sont souvent repérées comme appartenant au fond commun des sociétés et comme devant faire l'objet de transmission aux générations à venir. Elles ont intéressé les chercheurs et les praticiens du développement avant même qu'elles ne fassent l'objet d'un balisage institutionnel par l'UNESCO à travers l'établissement de la catégorie du patrimoine culturel immatériel en 1993.

La labellisation institutionnelle permet d'envisager le patrimoine comme une nouvelle ressource des territoires à travers la mise en tourisme.

2. Le tourisme comme moyen d'exploitation d'un patrimoine en danger

Les potentialités patrimoniales de la réserve forestière de Dzanga-Sangha, située dans la sous-préfecture de Bayanga, se fondent sur l'association entre une biodiversité remarquable et une richesse culturelle exceptionnelle. Ces deux éléments qui ont valu le classement au patrimoine mondial de l'Humanité en 2008 font de la région de Bayanga l'une des zones potentielles majeures de développement touristique en République centrafricaine. Cependant, les types d'exploitation passée et actuelle de l'espace se sont révélés être et continuent à représenter une menace sérieuse pour ce patrimoine identifié comme nouvelle ressource locale. La culture des pygmées Aka et leur environnement naturel ont déjà subi historiquement de nombreuses agressions et continuent à être fortement menacés sous l'effet dévastateur des activités économiques présentes. Le projet actuel compte sur le tourisme pour dynamiser le développement local.

Richesse du patrimoine sélectionné

Le classement au patrimoine mondial a retenu le double critère du patrimoine naturel autour de la biodiversité de la forêt de Bayanga et du patrimoine culturel avec la désignation de la culture immatérielle des pygmées Aka. La tradition orale des pygmées Aka de la région de Bayanga a été proclamée patrimoine mondial oral de l'Humanité par l'UNESCO en 2008 suite à la proposition du gouvernement Centrafricain⁴. La dimension de patrimoine immatériel est donc un élément important d'un classement qui retient la forêt de Bayanga comme écosystème de biodiversité totalement lié à un milieu de vie à valeur exceptionnelle : celui des pygmées, population qui tire son essence et sa raison d'être des éléments naturels procurés par cette forêt. Les pygmées de cette région se nomment eux-mêmes les Ba Aka, « les amis » Aka.

C'est d'abord l'habitat et les campements des pygmées Aka de la Lobaye (sous-préfecture située

au sud de Bangui) qui avaient été classés au patrimoine dès 1980, suite déjà à la proposition du gouvernement centrafricain. En effet, les techniques, les symboliques et l'esthétique associées à ces constructions ont été relevées comme ayant une valeur exceptionnelle tant par le respect de l'environnement dont ces constructions font preuve que par les représentations culturelles et sociales qu'elles véhiculent. L'habitat pygmée, entièrement construit avec des matériaux naturels provenant d'une sélection raisonnée d'éléments forestiers, est, pour les experts, à la fois marque d'authenticité et garant de durabilité environnementale. Les Aka sont les seuls à réaliser cette hutte, à en détenir la technique de construction et à en connaître les codes rituels associés. L'habitat représente la base, le fondement même de la culture Aka. Pour construire, il faut d'abord délimiter l'emplacement et la configuration du milieu, il faut invoquer l'esprit des dieux afin de protéger la communauté de tout malheur. La construction de la hutte est réalisée par la femme, car cette dernière représente la procréation, la fertilité et symbolise donc une perpétuation de la transmission des valeurs de la société à travers l'acte de construction. L'architecture et les matériaux utilisés sont empruntés à la nature d'une façon durable.

Les liens que la communauté Aka a développés avec son environnement répondent donc de façon assez exemplaire à la notion de durabilité telle que prônée au sommet du développement durable de Rio, en 1992 : lien économique qui relie la population à l'exploitation naturelle ou culturelle d'un patrimoine, qualité du lien social, transmissibilité de la nature et de la culture à la génération future et lien écologique créé par la population pour préserver les ressources naturelles et culturelles. Cette symbiose entre l'environnement social et naturel de la culture pygmée est exemplaire d'une gestion mesurée d'un milieu forestier, mais elle a été mise à mal depuis plus d'un siècle par d'autres activités.

Pression sur la biodiversité et mise en péril du patrimoine culturel

Le territoire de Bayanga présente une importante ressource naturelle riche en essences faunistiques et floristiques. Cependant, l'utilisation historique de ce territoire a déjà fortement entamé ce qui est actuellement désigné comme capital patrimonial. Les mises en valeur successives des Allemands et des Français depuis l'époque coloniale d'abord, puis la poursuite d'une exploitation prédatrice des richesses après l'indépendance ont dégradé la forêt, ses ressources et le fonctionnement de l'écosystème. Les différentes sociétés concessionnaires et compagnies d'exploitation sylvicoles, agricoles, forestières et minières ont introduit des méthodes d'exploitation qui ont perturbé les équilibres naturels et culturels locaux.

Les compagnies d'exploitation de l'ivoire ont eu un impact négatif sur la population d'éléphants dès le début du 20^{ème} siècle (1900-1909) et les exploitations de peaux de bêtes, notamment d'antilopes, ont exercé une pression jamais connue auparavant sur la faune sauvage.

Les compagnies forestières ont procédé à la déforestation sans reboisement. Les Sociétés d'exploitation du bois sont restées très actives jusqu'à très récemment avec un mode d'exploitation anarchique de la flore. La prolifération des domaines privés d'exploitation d'hévéa et de café ont, dès les années 1945, déstabilisé les milieux par l'excès de productivité agricole. La compagnie d'exploitation du café (1950-1959) et la compagnie d'exploitation de cacao ont agrandi considérablement les espaces destinés aux plantations détruisant la forêt primaire. L'exploitation des ressources minières, notamment du diamant, s'est parallèlement réalisée de manière non contrôlée.

Les bouleversements introduits ont également amené les populations locales à adopter des méthodes de gestion peu adaptées à la préservation de la biodiversité originelle, par exemple par augmentation de la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis. Ce type d'agriculture qui s'appuie sur des jachères entraîne dans un premier temps la déforestation, puis la constitution d'autres formes végétales. La première conséquence en est la diminution de la densité de la forêt et à long terme des modifications du sol et potentiellement du climat. Suite à ces pressions d'origine anthropique, la forêt primaire s'est donc dégradée. Elle devient progressivement une forêt secondaire pouvant plus tard conduire à une savanisation de la région.

Parallèlement, la faune a subi les préjudices liés au développement de telles activités. La chasse non sélective de grands mammifères tels que l'éléphant, le bongo ou encore le gorille est venue

aggraver la situation. Les demandes des nombreux trafiquants qui opèrent dans la zone ont accru les prélèvements illicites.

Le bilan alarmant réalisé en 1988 par le chercheur américain Richard Carroll insiste sur cette trop forte pression d'activités anthropiques mal contrôlées aux dépens de la diversité naturelle.

L'appropriation outrancière de l'espace a introduit des déséquilibres importants menaçant tout à la fois la biodiversité et la culture Aka. Dans cette zone de risque, de troubles, de dégradation écologique forte et de mise en péril du patrimoine culturel, la préservation du patrimoine passe inévitablement par une gestion plus raisonnée des ressources locales.

Propositions de gestions

Face à l'inquiétude de la disparition des ressources naturelles et culturelles, les instances internationales, de concert avec le gouvernement, ont engagé un processus de protection de l'environnement. En 1990 les propositions de gestion ont abouti à la signature d'un accord de partenariat entre le gouvernement centrafricain et le W.W.F-U.S. et à la mise en route concrète du projet Dzanga-Sangha à la fin décembre 1992. L'idée première était de sanctuariser la forêt de la Bayanga à travers une gestion intégrale de la biodiversité, gestion dans laquelle les activités humaines étaient prohibées. Il a été ensuite jugé préférable d'intégrer les populations tout en insistant sur une gestion par la conservation des ressources naturelles. Les objectifs énoncés sont de renforcer les efforts pour la sauvegarde de la biodiversité en aménageant et en développant au sein de la forêt de Dzanga-Sangha une zone de conservation à usages multiples (réserve spéciale), avec en son centre le parc national de Dzanga-Sangha. Cependant, la préservation de l'écosystème doit se faire en réduisant autant que possible les incidences humaines sur la région. Il est affirmé l'utilité de l'élaboration et de l'exécution d'un programme participatif pour le développement rural ainsi qu'un renforcement des capacités institutionnelles locales.

Le projet s'appuie finalement sur un plan d'aménagement et de gestion des ressources naturelles qui comprend différentes zones d'activités restrictives (figure 2). La zone de développement communautaire et la zone de chasse villageoise sont les espaces où les populations de l'ensemble de la réserve peuvent mener leurs activités agricoles et de chasse de façon à garantir une base alimentaire aux communautés locales. Les activités de prélèvement sur l'écosystème forestier de la part des populations locales (activités cynégétiques, de cueillette et d'agriculture) sont par contre interdites dans la zone de chasse safari⁵ qui est exclusivement réservée aux activités de safari des touristes. Il en est de même des parcs des secteurs de Dzanga et Ndoki qui sont réservés aux activités touristiques, notamment à la vision des animaux sauvages. Les activités traditionnelles des populations doivent donc se restreindre à une portion limitée de l'espace autour de Bayanga. De nombreux villageois se plaignent de cette sectorisation qui les empêche d'accéder aux ressources de la forêt à côté de chez eux et, malgré les interdictions et les contrôles, beaucoup de trafics existent dans l'ensemble de la zone.

Le discours d'un développement intégré dans lesquelles les communautés locales auraient leur place a en fait cédé le pas à une vision dominée par l'idée d'une consommation de la biodiversité et de la culture locale à travers la mise en place d'un projet touristique très restrictif pour les populations locales.

Des ressources touristiques pour le développement durable ?

Si, dans les pays des Suds, le tourisme apparaît de plus en plus comme un des leviers de la gestion des sites du patrimoine mondial, les relations entre préservation patrimoniale et développement local demeurent complexes dans la pratique. L'impulsion conjointe des instances internationales, des gouvernements et des autorités locales vient rencontrer les réalités de terrain où les pressions liées aux priorités locales, aux problèmes de la pauvreté endémique et à des événements conjoncturels particuliers rendent les actions souvent compliquées.

La mise sur pied du projet Dzanga-Sangha est énoncée dans le cadre du développement durable. Elle met au centre du programme le développement du tourisme.

L'option touristique retenue est ainsi celle d'un tourisme vert présenté comme orientation principale de développement économique. Sa promotion devrait permettre de collecter des ressources monétaires permettant de financer à la fois le fonctionnement du parc national et le

développement communautaire. Le terme utilisé est également celui d'écotourisme. C'est ici un écotourisme fondé sur la nature et pour lequel les principales motivations des touristes sont d'observer et d'apprécier les différentes richesses naturelles ainsi que les cultures traditionnelles qui existent dans cette zone, plus spécifiquement ici la culture des pygmées.

La richesse faunistique de Dzanga-Sangha est vantée : grand nombre d'éléphants, gorilles, buffles, sitatungas, bongos. L'insertion des pygmées dans le processus de valorisation de la zone fait aussi partie du programme de développement de cet écotourisme et elle y apparaît comme un élément attractif essentiel, certes énoncé en tant que patrimoine culturel immatériel.

La forêt et la culture Ba Aka sont donc comprises comme pouvant aussi être sources de revenus par le biais de l'essor touristique et le projet touristique est censé garantir un cadre de vie meilleur pour les communautés locales. Dans cet espace où les ressources patrimoniales ont été clairement identifiées à travers la biodiversité et la richesse culturelle des pygmées, le tourisme est donc clairement pressenti comme étant un des leviers possibles du développement durable de la région. Cependant, l'articulation entre préservation patrimoniale, développement touristique et amélioration des conditions de vie des populations reste délicate, car les formes prises par la gestion touristique apparaissent en décalage avec les réalités du fonctionnement local.

3. Les enjeux de la gouvernance autour du projet Dzanga-Sangha

Les conditions d'un développement durable renvoient autant à la qualité des liens économiques qui lient la population à l'exploitation naturelle et culturelle du patrimoine qu'aux liens écologiques et sociaux que la population entretient dans le cadre de la protection des ressources naturelles et culturelles. La transmissibilité de la diversité naturelle et de la richesse culturelle à la génération future, la préservation des liens sociaux et le partage des responsabilités au sein des populations sont essentiels à l'équilibre général. L'analyse des modes de gouvernance appliqués au projet Dzanga-Sangha, à travers notamment la mise en valeur et la gestion des ressources touristiques, renseigne sur la soutenabilité d'une telle entreprise. Au-delà des liens que les populations entretiennent avec leur patrimoine et des relations qui les lient aux activités touristiques, c'est en s'interrogeant sur les limites des changements acceptables que l'on peut aussi évaluer la durabilité d'un tel projet. La façon dont se fait le partage des bénéfices des activités touristiques joue pour beaucoup sur la marge d'acceptabilité.

La gestion touristique

Le programme de développement des activités touristiques au sein du projet est dirigé par un technicien du Ministère des Eaux et Forêts qui travaille sur la promotion de l'écotourisme, la formation des guides, l'entretien des pistes et des campements. Pour le volet conservation, un système de surveillance a été mis en place de façon à permettre la réduction du braconnage. Le contrôle est difficile et les saisies sont inégales selon les années. Des actions de sensibilisation sont parallèlement menées pour limiter les atteintes à la biodiversité et tenter de maintenir cet écosystème exceptionnel dont la richesse attire les touristes.

Les activités écotouristiques consistent en la participation par les touristes à des excursions et par l'observation des activités traditionnelles des pygmées. Les touristes, en petits groupes et accompagnés de guides et autres accompagnateurs indispensables, visitent l'écomusée, se rendent à la [saline Dzanga-Sangha](#)⁶ pour voir les grands mammifères et font l'[approche des gorilles et autres primates](#). Deux gorilles ont été spécialement habitués pour l'écotourisme à travers un programme adapté d'habituation des gorilles. On propose aussi aux visiteurs des activités récréatives en leur faisant découvrir la chasse et la pêche [chez les pygmées](#) et ils peuvent assister à la [récolte de vin de raphia](#). La démonstration des chants et des danses se fait au Doli-Lodge : les Ba Aka, sont enveloppés de leurs habits traditionnels constitués de peaux de bêtes et d'écorces attachées autour des reins pour perpétuer devant les touristes la culture pygmée locale qui a été repérée comme patrimoine exceptionnel.

Les infrastructures d'hébergements et de restauration sont constituées d'un Centre d'accueil, d'un complexe hôtelier Doli-Lodge, d'une capacité de 28 lits, d'un restaurant gérés par un privé, propriétaire d'une agence de tourisme, Bushtracks, qui a son siège aux Etats-Unis, et d'autres auberges moins coûteuses. Il y a aussi trois campements sur les principaux centres d'attractions

de Dzanga (la saline), Mongambé et Baï-Houkou.

Le Centre d'accueil a pour objectifs d'organiser les visites des touristes à l'intérieur des zones protégées, notamment en facilitant leur déplacement, de les informer sur la tarification et de faciliter leurs formalités et leur séjour.

Les touristes viennent du monde entier, les plus nombreux étant originaires d'Europe (44% de l'ensemble des touristes venus en 2004), puis d'Amérique et d'Asie (26% toujours pour 2004). Les touristes africains étaient, eux, pour cette même année 2004, moins de 10% du nombre total des visiteurs. La haute saison touristique est la saison sèche qui va de novembre à février. Le reste de l'année, la fréquentation touristique est très faible. Les revenus du tourisme sont donc très saisonniers. Cela apparaît comme un des facteurs limitant à un développement local basé sur le tourisme.

Les apports économiques du projet Dzanga-Sangha et la répartition des revenus du tourisme

Les apports économiques du tourisme sont donc resserrés sur quatre mois. C'est une première faille à la pérennité d'un développement essentiellement axé sur le tourisme et qui minimise, en tout cas dans le projet, les autres activités. L'autre écueil perceptible est que la répartition des revenus du projet est loin de concerner l'ensemble des acteurs, malgré la réalisation de quelques équipements collectifs. Un certain nombre de frustrations s'expriment à ce sujet.

Cependant, l'écotourisme constitue une source de revenus substantiels pour le projet Dzanga-Sangha. En 1998, les droits payés par les touristes couvraient les coûts d'exploitation des services touristiques (Wilkie et al., 1998). Les recettes touristiques proviennent essentiellement des droits d'entrées dans le parc, de la location d'équipements et services touristiques et des royalties (pourcentages sur les tarifications des touristes) versées par le complexe hôtelier Doli-Lodge. Vient s'y ajouter le financement des bailleurs de fonds, parmi lesquels on trouve notamment des représentations américaine (USAID⁷), allemande (GTZ⁸), des ONG (WWF-US, CARPE, SRAFM, CIFOR ...) et des fondations (Fayadol⁹, Sacharuna¹⁰).

Au niveau de l'administration, les recettes touristiques représentent un revenu substantiel. 50 % des revenus sont alloués au projet lui-même et servent essentiellement à la gestion du parc : aménagement des pistes et sentiers, entretien des infrastructures touristiques (Doli-Lodge, Centre d'accueil, miradors), approvisionnement local, salaire de guides, paiement des indemnités des fonctionnaires et charges récurrentes. 10 % vont au fond forestier et touristique pour l'aménagement d'autres parcs et 40 % sont réservés pour le compte des ONG locales et devraient donc servir directement à la population. Un comité de développement de Bayanga a été créé à cet effet. Il a été par la suite dissout, ce dont se plaignent les villageois. En effet, c'est le règlement intérieur du parc qui octroie à ce comité de développement 40% des recettes provenant du tourisme pour la réalisation de micro-projets. Un certain nombre de réalisations, tels que la construction de quatre forages d'eau potable, un suivi maternel et infantile, des campagnes de vaccination, l'installation des maisons de santé et d'une école fondamentale, la mise en place d'activités villageoises, un atelier de couture des femmes ont ainsi été réalisés au niveau de certaines localités. Cependant, depuis la dissolution du comité de développement, certains chefs de quartiers se plaignent de ne pas savoir comment sont utilisés les 40 % des revenus touristiques normalement alloués. La commission ne travaille désormais qu'avec les administrateurs (le maire et quelques agents du projet). Ils dénoncent là une confiscation des bénéfices du projet.

L'origine des recettes est également instructive. Les plus importantes proviennent du complexe hôtelier Doli-Lodge. Elles surpassent celles des activités de vision des gorilles qui, elles-mêmes sont plus conséquentes que les revenus issus des droits d'entrées dans les zones protégées. Un des enseignements en est qu'une forte partie des revenus sort potentiellement de la région puisque ce complexe hôtelier Doli-Lodge est dirigé par le propriétaire d'une agence de tourisme camerounaise. D'autre part, les tours opérateurs qui amènent des touristes à Bayanga sont, eux aussi, extérieurs à la zone. Le Doli-Lodge est capable d'organiser l'expédition des touristes depuis Yaoundé ou Douala et de négocier seul avec d'autres tours opérateurs.

Par ailleurs, une bonne partie de la consommation des touristes se fait sur des produits non locaux puisque, par exemple, la structure hôtelière Doli-Lodge importe ses produits frais (poissons,

viandes, saucisses, jambons, jus de fruits) soit à partir de Limbongo, soit depuis Douala, donc du Cameroun. Les boîtes de conserve sont, elles, achetées au niveau de la localité de Bayanga, mais elles le sont chez les vendeurs mauritaniens qui se fournissent au dehors. Ce sont notamment les pisciculteurs locaux qui regrettent que le Doli-Lodge ne s'approvisionne pas auprès d'eux, car ils ont la possibilité de fournir le restaurant en poisson frais. C'est un manque à gagner certain pour eux, de même que pour nombre d'autres producteurs locaux. De manière générale, beaucoup de commerçants disent également ne pas percevoir les retombées du tourisme par le fait que les personnels du projet se ravitaillent soit à Bangui, soit à Limbongo au Cameroun. L'externalisation de toutes ces activités réduit l'intérêt du projet pour les populations locales qui, de plus, se sentent désormais écartées. Outre le fait de mieux prendre en compte les productions locales pour la consommation des touristes, les populations locales insistent sur le nécessaire désenclavement de la région par l'achat de véhicules qui leur permettraient d'acheminer leurs produits également en dehors de la région.

La création d'une agence locale réfléchissant aux manières de mieux insérer le projet localement, de coordonner les partenariats entre les différents intervenants et bailleurs de fonds, de développer de meilleures stratégies touristiques pour mettre en valeur le site serait souhaitable.

Une nécessaire implication de l'ensemble des populations locales

L'argument du développement durable utilisé dans les orientations annoncées ne peut se concevoir qu'en valorisant des activités pérennes tout au long de l'année et dont les retombées locales sont perçues par les populations. La durabilité suppose donc un modèle qui propose des mécanismes d'adaptation et d'ajustement aux déséquilibres qui émergent. Elle renvoie à une réalité dans laquelle la responsabilité et l'implication des acteurs dans le processus de réalisation du projet de développement entamé doivent être partagées. La question de la participation apparaît dans ce cadre comme une question centrale. C'est d'ailleurs cette participation qui est demandée par les populations. Par ailleurs, la seule désignation de la culture pygmée comme élément du patrimoine immatériel mondial a introduit une concurrence de fait entre communautés alors que c'est l'ensemble de la communauté villageoise qui mérite certainement d'être prise en compte. Ces deux points se révèlent être des points de tensions importants au sein du projet Dzanga-Sangha.

Le comité de développement de Bayanga défini en tant qu'institution représentative locale ne remplit par exemple pas son rôle. Il était pourtant prévu que ce soit ce comité qui serve à la conduite et aux prises de décisions concernant l'affectation des recettes réalisées grâce au tourisme. La décision du financement des ouvrages jugés d'utilité publique devait donc se faire de manière collective à travers cette représentation de la communauté. Suite à la dissolution intervenue, des représentants des populations demandent à participer de nouveau à la gérance des 40% de revenus alloués à la communauté de Bayanga.

De même, le plan d'actions villageoises pourtant annoncé et qui est censé permettre la contribution de ces villageois à la gestion durable des ressources forestières ne semble pas vraiment fonctionner. Les activités socio-économiques traditionnelles pratiquées par les populations locales et qui sont des activités essentielles alternatives au tourisme font trop peu l'objet de soutien. Ces activités contribuent également au développement durable, or elles sont reléguées sur des territoires très restreints et mal protégés. L'agriculture itinérante sur brûlis se fait sur une surface cultivée très faible, sur une bande de 300 à 500 mètres le long de la route. Les cultures dominantes qui sont celles de la banane plantain, du manioc et du café sont régulièrement dévastées par les éléphants. Or, l'agriculture est l'activité principale de toute la population. Les cueillettes (tubercules, feuilles, fruits) et récoltes (insectes, chenilles, escargots, termites, champignons, miel, vin de raphia, écorçage ...) essentiellement effectuées par la population Ba Aka sont très encadrées. La chasse et les activités d'artisanat sont réalisées par les différentes communautés présentes au sein de la population : Ba Aka et Bilo (populations locales non pygmées).

La présence de touristes donne de nouvelles éventualités de développement à un certain nombre d'activités, particulièrement au secteur artisanal. Le fait que seule la culture pygmée ait été distinguée au patrimoine immatériel par l'UNESCO crée une inégalité ressentie au sein des

populations. En effet, au-delà de l'aspect conservation, préservation, valorisation, le patrimoine est aussi porteur de valeurs et de légitimation pour ceux qu'il cible ou ceux qui savent récupérer le label et les bénéfiques qui en sont issus. Si le patrimoine est un instrument de préservation, il est conjointement un instrument de contrôle des sociétés et de marquage des territoires, la matérialisation du territoire par le processus de territorialisation étant une des voies de la construction identitaire d'une société ou d'un groupe (Di Méo, 1998 ; Bosredon, 2005). Le projet Dzanga-Sangha représente, pour le gouvernement centrafricain, une forme de stratégie d'intégration de la minorité Aka au sein de la communauté rurale de Bayanga en particulier, et, en général, dans la société centrafricaine. Cependant, de façon concrète, deux types de frustrations apparaissent.

D'une part, les Ba Aka qui sont les populations repérées n'ont pas les capacités à capitaliser réellement les fruits du label dont ils font l'objet, même si le projet estime qu'ils ont un niveau de vie un peu plus élevé par rapport à celui du passé. Au Centre d'accueil, sur les huit guides spécialisés, deux seulement sont Ba Aka. De même, les Ba Aka ne profitent pas réellement des revenus liés directement ou indirectement aux démonstrations de danses et de chants qu'ils produisent au Doli-Lodge.

D'autre part, nombre de Bilo ne comprennent pas le non intérêt pour leur culture. Beaucoup d'entre eux sont capables de produire également du bel artisanat local et souhaitent mettre en avant leur savoir-faire, objets d'art et de culture. Ils disent que les touristes ne s'intéressent pas à eux, mais ne s'intéressent qu'aux Ba Aka. De manière générale, les bailleurs de fonds ont tendance à cibler les Ba Aka dans leurs projets. Ainsi, l'Union Européenne et le WWF ont débloqué un fond de financement scolaire qui a permis au projet d'appuyer mensuellement des enseignants (15 000 F CFA¹¹ par mois en 2010-2011) et de soutenir les frais de scolarité des enfants Ba Aka. Un appui au groupement des artistes a également été fourni par l'Union Européenne pour une somme de 1 500 000 F CFA, ce qui leur a permis de construire un centre artisanal. Les Bilo se sentent délaissés et prennent conscience de l'importance pour eux d'intégrer leur culture dans les activités touristiques locales.

De nombreux besoins subsistent au niveau local pour tous. Les populations pointent par exemple, sur le plan sanitaire, la nécessité d'un médecin, l'utilité du développement d'une structure sanitaire et la nécessité d'avoir une ambulance pour acheminer les cas graves dans les grands centres. Le problème du manque d'emplois apparaît également comme un des handicaps les plus cruciaux depuis que la société d'Exploitation du bois n'est plus active. Les observateurs du développement notent que la population attend tout du projet Dzanga-Sangha, alors qu'elle devrait s'organiser en ONG ou en groupements pour initier elle-même des micro-projets. On peut alors signaler que sur un plan plus général, les attentes des populations portent aussi sur des formations permettant de mieux participer à la vie locale et de pouvoir intégrer les structures qui guident le développement. Les populations disent clairement leurs besoins de formation par l'appui pour savoir entreprendre des démarches administratives officielles dans la mise en place des ONG et associations et en termes de formation professionnelle et de gestion des revenus et de leur réutilisation. Elles émettent aussi le souhait de pouvoir engager des négociations avec de nouveaux tours opérateurs de façon à mieux contrôler le circuit du développement par le tourisme.

Conclusion

L'état des lieux de dégradation de la biodiversité forestière et de la détérioration du patrimoine des pygmées Ba Aka de la région de Bayanga a poussé à la mise en place d'un ambitieux programme de développement énoncé dans le cadre de la politique de l'Agenda 21. Cette politique qui s'inscrit dans le discours international du développement durable s'appuie sur la préservation des ressources naturelles et culturelles.

Le développement par l'écotourisme est apparu comme une solution palliative aux problèmes de développement local, mais il se fait dans un contexte très délicat qui rend incertain sa réussite, nécessite une réelle coopération entre les pays du Nord et ceux du Sud et implique de prendre en compte les réalités nationales et locales. Les incertitudes nationales sont celles liées à l'avènement du pluralisme politique et aux réajustements économiques réalisés dans une situation perturbée où de grosses difficultés financières gangrèment l'économie de la République centrafricaine. Au niveau

local, la biodiversité de la forêt associée à la richesse culturelle de la communauté des pygmées Ba Aka a retenu l'attention d'acteurs internationaux intéressés et de bailleurs de fonds étrangers, mais la mise en valeur touristique se heurte pour l'instant à un certain nombre de difficultés. Sur le plan environnemental, la mise en protection est en grande partie effective, mais les trafics et le braconnage demeurent. Sur le plan économique, le tourisme est incontestablement une source de revenus, mais ceux-ci sont mal répartis. Le taux d'emplois des riverains et l'utilisation des productions locales restent trop faibles pour enclencher un réel développement local. Les tensions liées aux différentes exploitations du site et aux intérêts divergents des différents acteurs rendent aléatoire le développement local sur la seule base de cet écotourisme. Le mode d'acquisition des ressources environnementales dans l'économie domestique de la communauté Aka constitue une véritable richesse, mais elle s'inscrit aussi dans un fonctionnement plus global qui intègre d'autres populations que celles des pygmées, or ces autres populations sont peu considérées. Les liens et rapports qu'entretient la communauté rurale dans son ensemble aux patrimoines naturels et culturels et aux activités touristiques sont pourtant un des éléments essentiels à prendre en compte pour relever le défi d'un tel développement. L'insuffisance de consensus social, le manque de transparence et d'informations amènent à faire des critiques sur la gouvernance du projet. Une gouvernance élargie incluant une réelle participation contribuerait certainement à une meilleure cohésion sociale.

Malgré la réalisation de certains équipements, pour que le tourisme devienne effectivement un modèle de développement durable, il faudrait incontestablement une meilleure relation entre les acteurs locaux, une expérimentation collective, une intervention politique adaptée et la participation de la totalité de la communauté rurale au projet de développement.

Bibliographie

- AMADOU B., 2004, « Aire protégée et construction de territoire en patrimoine: l'exemple de l'île de Karey Kopto (Niger) ». *Les cahiers d'Outre-Mer: revue de géographie de Bordeaux et de l'Atlantique*, Volume 57, pp.155-174.
- BENHAMOU F., 2010, « L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité, La force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement ». *Revue Tiers Monde*, n° 202, avril-juin.
- BOSREDON. P., 2005, « Alep, Harar, Zanzibar : une étude comparative des processus de construction patrimoniale et de classement au patrimoine Mondial des centres historiques de trois villes du sud », Mémoire de master 2 sous la direction de Anne Ouallet, Université Rennes II, p. 188.
- CORMIER SALEM M., BOUTRAIS J. et al. 2005, « Patrimoines naturels au Sud, Territoires, identités et stratégies locales », IRD éd.
- COSAERT P., BART F. (dir.), 2001, « Patrimoines et développement dans les pays tropicaux ». *Espaces tropicaux* n° 18, Dymset, Pessac, Actes des 9^{èmes} journées de géographie tropicale, La Rochelle, 13-14 septembre 2001.
- DI MEO G., 1998, « Géographie sociale et territoires », Nathan, coll. Fac. Géographie, Paris, pp1-317,
- GRAVARI-BARBAS M., et GUICHARD-ANGUIS S., (dir.), 2003, « Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du 21^{ème} siècle », P.U, Paris Sorbonne, 912 p.
- GRENET S., 2006, « La polyphonie corse traditionnelle peut-elle disparaître ? », in *Patrimoine culturel immatériel et transmission*, pp 1-7.
- MAINET G., 2004, « Patrimoines et développement dans les pays tropicaux ». *Cahier d'Outre-Mer*.
- MOUNKAILA H., 2010, « Espace frontalier et appropriations territoriales: jeux et enjeux autour de l'île de Lété (Niger) ». *Les cahiers d'Outre-Mer: revue de géographie de Bordeaux et de l'Atlantique*, volume 63, p. 121-140.
- OUALLET A., Chérif (dir.), 2012, « Les patrimoines : entre pluralité, ressource et lien social, exemples maliens », in *Khaznadar Babel/Actes-Sud*, p.12.
- OUALLET A., 2007, « Patrimoine et temporalités dans les villes africaines du patrimoine mondial : exemples maliens et éthiopiens », in *Espaces Populations et Sociétés*, n° 2/3, pp. 317-331.

UNESCO, 1998, « Sites sacrés naturels : diversité culturelle, diversité biologique, Symposium international », UNESCO, CNRS, MNHN, Paris.

UNESCO, 1972, « Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage », p. 13.

WILKIE D. S., et CARPENTER J. F., 1998, « Le tourisme peut-il aider à financer les aires protégées dans le bassin du Congo ? », éd. ORYX, p. 28.

¹ Tout le travail de terrain a été réalisé par Peggy Ouoko du 15 février 2012 au 25 février 2012 et du 15 juin 2012 au 30 août 2012.

² Le sommet de Copenhague a été précédé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm la même année 1972.

³ Cette O. N. G. de conservation de la nature née en 1961 aux Etats-Unis est une grande organisation internationale privée comptant 28 organisations nationales affiliées ou associées à travers le monde. Elle est soutenue régulièrement par plus de quatre millions de donateurs. Son siège international est à Genève et le siège régional d'Afrique Centrale se trouve à Yaoundé. Pour la République centrafricaine, un siège national est installé à Bangui.

⁴ Soumis par la République Centrafricaine le 11/04/2006 et approuvé par l'UNESCO en 2008.

⁵ Le terme safari vient de la langue swahili et signifie « voyage ».

⁶ Le terme Dzanga est un vocable de la langue lindjiali qui signifie « endroit sacré ».

⁷ USAID : *United States Agency International Development*.

⁸ GTZ : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*.

⁹ Fayadol finance l'écotourisme.

¹⁰ Sacharuna est une fondation américaine qui finance les activités sanitaires des Ba Aka, l'écotourisme, la surveillance et la lutte anti-braconnage, le suivi écologique et le suivi des relations avec les partenaires (sociétés forestières, safari de chasse...).

¹¹ Soit l'équivalent de 23 Euros environ.